

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSOCIATION BADMINTON DUNOIS SAISON 2024-2025

FORCE OBLIGATOIRE

- Le règlement intérieur est établi, car la pratique d'un sport au sein d'une association n'est possible que si tous les adhérents fonctionnent selon les mêmes règles. - Le règlement intérieur est à disposition des membres pour consultation et il est distribué en septembre avec la fiche d'inscription ainsi que le questionnaire médical. - Aucun adhérent mineur ne pourra être inscrit au sein de l'association.

COTISATION ET INSCRIPTION

- Pour l'accueil des nouveaux membres du bureau, nous avons décidé de laisser la cotisation à 40€.
- Le montant sera perçu en chèque (à l'ordre de l'association Badminton Dunois) ou en espèces. Aucun remboursement ne pourra être fait par la suite.
- Le montant de la cotisation est valable pour la saison du 1er Septembre au 31 Août de l'année suivante. Il est fixé chaque année lors de l'assemblée générale. - L'inscription n'est effective qu'à la remise du dossier complet comprenant : un certificat médical ou le questionnaire de santé, une fiche d'inscription, l'autorisation du droit à l'image (autorisé ou non), le règlement signé et la cotisation.
- Le renouvellement de l'inscription n'est pas systématique, il est l'acte volontaire du contractant.

CERTIFICAT MEDICAL

- La pratique des activités proposées par la section BADMINTON n'est autorisée qu'après présentation d'un certificat médical si vous avez répondu OUI à une réponse du questionnaire de santé.
- Dans ce cas le certificat médical est valable 3 ans mais un questionnaire de santé doit être rempli pour la deuxième et troisième année.
- Si le questionnaire de santé toutes les réponses sont NON, dans ce cas pas besoin de certificat médical. Il faudra simplement renouveler le questionnaire tous les ans. - L'association dispose d'une assurance responsabilité civile avec la MAIF.

RESPONSABILITE

- L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol occasionnés dans la salle d'entraînement et vestiaires.
- L'association n'est pas responsable d'un accident corporel entre 2 joueurs.

LES CRENEAUX HORAIRES

- Lundi et Mercredi de 20h00 à 22h30 au gymnase Paulsen, Ruelle des Vaubris à Châteaudun
- Mardi et Jeudi de 20h30 à 22h30 à la salle Omnisports, 16 route de Montigny à Cloyes sur le loir.

VACANCES SCOLAIRES

- Pendant les vacances scolaires, les séances d'entraînement sont maintenues excepté aux vacances de Noël et 3 semaines au mois d'Août.

PERIODE D'ESSAI

- Toute personne peut venir s'essayer au badminton durant 2 séances gratuitement. Au-delà,

l'inscription doit être enregistrée par l'un des membres du bureau.

MATERIEL ET EQUIPEMENT

- Chaque adhérent commence l'activité par le montage des poteaux et filets, et termine par le démontage et rangement.
- L'adhérent doit respecter le règlement intérieur du gymnase qui est mis à sa disposition. Nous comptons sur votre bienveillance pour laisser tout le temps de l'activité la salle dans un état irréprochable (ranger vos volants, bouteilles vides etc...).
- Des raquettes et des volants sont mis à votre disposition par l'association.

COMMUNICATION

- En cas de besoin, l'adhérent peut contacter l'association par téléphone soit à :
 - Présidente de l'association : Me Chabot Aurélie 06.64.72.82.24
 - Vice-Président : Mr Belina Mikael 06.76.15.48.80
 - Secrétaire : Me Marie Emmanuelle 07.85.22.65.12
 - Trésorier : Mr Pineau Mathurin 06.85.30.61.95
 - Membre actif : Me Buisson Besnier Nathalie 06.16.68.55.35
- Ou par email à : associationbaddunois@gmail.com
- Toute manifestation organisée par l'association est soumise à une inscription préalable de l'adhérent, pour une meilleure organisation pour les membres du bureau.

ETAT D'ESPRIT

- L'association se doit d'être respectueuse d'un esprit sportif. Tout propos antisportif, injurieux, sexiste ou raciste sera sanctionné par une exclusion immédiate et définitive, sans possibilité de remboursement de la cotisation.
- Chaque adhérent comprend qu'il représente le club et ses valeurs, et s'efforcera donc d'avoir en toutes circonstances une attitude fair-play et conviviale, que ce soit pendant les créneaux hebdomadaires ou pendant les rencontres internes et externes. - Tout adhérent s'engage à entretenir un bon état d'esprit et le respect des autres. C'est pourquoi, il est souhaitable de faire jouer tout adhérent présent à l'entraînement en mélangeant de temps en temps les niveaux des joueurs pour plus de convivialité. - En cas, d'affluence, il faut concevoir une rotation raisonnable sur les terrains.

MODIFICATION ET RECLAMATION

- Ce présent règlement peut être modifié à la suite d'une assemblée générale conformément aux statuts ou par une décision du bureau.
- Toute réclamation doit être adressée par écrit à la présidente.

Règlement actualisé le 20/09/2024 par les membres du bureau.

DATE LE/...../..... SIGNATURE :